

Un avenir pour le tourisme

Positions de la CIPRA Suisse

Initiative des Alpes
Fondazione Uomo Natura
Grimselverein
Mountain Wilderness Suisse
Fédération Suisse des Amis de la Nature
Pro Natura
Rheinaubund
Association pour la protection des oiseaux
Schweizerische Greina Stiftung
Patrimoine suisse
Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du territoire
Association transport et environnement
WWF Suisse

en collaboration avec

Groupe de travail Tourisme et Développement

RÉSUMÉ JUILLET 2001

CIPRA Suisse	Hohlstrasse 489	8048 Zurich
Tel. 01/ 431 27 30	Fax 01/ 430 19 33	e-mail cipra@cipra.ch

Introduction

Vogue gradissante des sports fun, augmentation du trafic de loisir, boom de l'enneigement artificiel, planification euphorique de nouveaux télésièges et autres remontées mécaniques – mais aussi nouveau parc national, réserves de biosphère, régions modèles et tourisme nature : Le tourisme est aussi un thème de travail actuel pour les organisations de protection de l'environnement. Depuis 1998 des représentants des ONG suisses concernées par l'environnement ont, dans le cadre de la CIPRA, à plusieurs occasions travaillé sur le thème du tourisme et tenté d'élaborer une stratégie pour une sensibilisation à l'écologie de la branche du tourisme. Cependant, il manquait une position commune des ONG et le développement d'un plan d'action unique.

C'est pour combler ce manque que la CIPRA Suisse, en collaboration avec ses organisations membres, propose un document pour un tourisme tourné vers un avenir écologique et social. Mais le but de ce document n'est pas d'exprimer une position unique et totalement unifiée de la politique touristique des organisations de protection de l'environnement. Ce document "Un avenir pour le tourisme" présente toutes les positions communes des différentes organisations et illustre l'état actuel des discussions. Il doit motiver chaque organisation et ses sections à être actives en matière de politique touristique de manière indépendante et selon leur propre direction. Pour des actions communes de plusieurs associations, la CIPRA offre, comme toujours, ses bons services.

Ce document est un résumé. La position détaillée de la CIPRA, "Tourismus mit Zukunft" est disponible auprès de la CIPRA Suisse. Elle comprend, en plus, des propositions de stratégie pour une application des positions élaborées.

Objectifs de la politique touristique selon les ONG suisses

Objectifs généraux du tourisme

Un tourisme tourné vers l'avenir dans les Alpes doit, dans l'idée d'atteindre un développement durable, viser les objectifs généraux suivants :

- Optimisation écologique de toutes les infrastructures existantes, des activités touristiques et des planifications futures.
- Rentabilité économique pour les indigènes profitant du tourisme.
- Responsabilité culturelle et sociale.
- Participation de la population.

Pour atteindre ces buts, les responsables de la politique touristique doivent créer des possibilités de participation, qui permettent à la planification et au développement touristique, toujours décidés selon les particularités et les conditions générales de chaque région, de suivre les lignes directrices suivantes :

La dimension écologique

Un espace naturel, un paysage culturel, une zone urbaine intacts, tout comme une protection de la nature liée au développement, sont les conditions indispensables du tourisme futur. Les mesures de protection de la nature et de l'environnement n'impliquent pas une stratégie paralysante mais des approches imaginatives et conscientes du futur. Celles-ci peuvent aussi signifier des économies rentables. Les zones aux objectifs touristiques intensifs doivent développer et appliquer des systèmes de gestion de l'environnement interne à l'entreprise et communaux ainsi que des stratégies durables (par exemple : Lokale Agenda 21)

La dimension économique

Le tourisme est intégré à une économie qui allie les spécificités régionales et le développement durable. Un tourisme tourné vers l'avenir tient compte de la conservation des bases économiques.

La dimension socio-culturelle

L'image des régions de vacances est marquée par une dynamique culturelle autodéterminée et par un contentement social de la population et des personnes travaillant dans le tourisme. L'objectif est une intégration responsable du tourisme dans la culture locale et régionale et non une intégration de la culture dans le tourisme.

La dimension institutionnelle

L'être humain est au centre en tant que créateur d'une politique touristique sociale modérée - toute la population a accès à toutes les informations et participe, chacun avec des droits semblables, à tous les processus de décision. Les régions touristiques à l'origine de zones à forte concentration humaine ainsi que de systèmes politiques supérieurs prennent en charge d'une manière coresponsable les effets du tourisme sur ces destinations.

Il n'y a pas une recette applicable partout pour introduire un tourisme responsable écologiquement et socialement. Le consensus de base est cependant la nécessité de briser la spirale de la croissance, car sinon le tourisme détruira ses propres bases - l'espace naturel, les particularités régionales, le tissu social intact de la société. Dans le cas de conflit d'utilisation, respectivement lors des planifications, qui surtendent un des niveaux d'objectifs visés, des priorités claires doivent être établies. Ces priorités doivent être de placer les aspects de l'environnement, de la culture et le bien-être de la population avant les décisions économiques.

Champs d'application concrets et positions

Pour les champs concrets d'application, les conditions de réalisation sont formées par les constatations fondamentales ci-dessus. Les justifications de chaque position ne sont pas énoncées dans ce résumé. Celles-ci peuvent être consultées dans la version complète.

Aménagements

Infrastructures touristiques hivernales :

- La compétition que se livre les chemins de fer alpins doit cesser aussi bien pour des raisons économiques que pour des raisons écologiques. Déjà les responsables des entreprises de remontées mécaniques eux-mêmes parlent de surcapacités.
- Les nouveaux aménagements et agrandissements de zones skiables sur de nouvelles pentes doivent cesser complètement. En plus, les installations de ski encore en service et non rentables doivent être fermées.
- Des décisions cantonales particulières doivent maintenir, respectivement réduire l'importance de l'enneigement artificiel. Ainsi une augmentation de l'enneigement sur de grandes surfaces sera impossible. Les ONG se prononcent formellement contre l'utilisation d'additifs chimiques et biologiques dans la production de neige artificielle.
- L'organisation de manifestations de grande ampleur, comme des jeux olympiques d'hiver ou des championnats du monde de ski sont non seulement écologiquement coûteuses mais aussi peu rentables économiquement. Elles ne servent pas de manière probante au développement durable d'une région ou à la consolidation du tourisme hivernal suisse. Si ces manifestations représentent une atteinte frappante au principe d'un développement durable, elles doivent être abandonnées.
- Ensemble avec les entreprises touristiques, les ONG peuvent participer au développement de nouvelles offres, responsables socialement et écologiquement, qui tiennent compte aussi du nombre grandissant de non-skieurs.
- Le ski doit être dirigé dans des zones peu sensibles et être exclu des régions réservées en priorité à la nature, les zones sauvages et les secteurs de repos.
- Le tourisme pratiquant le ski de randonnée dans des zones sensibles doit être dévié vers des itinéraires établis à cet effet.

Infrastructures touristiques estivales

- Installations et infrastructures touristiques devraient, si possible, assurer la formation et l'information de leurs utilisateurs.
- Installations et infrastructures touristiques devraient encourager l'utilisation des transports publics pour venir vers elles et éviter de faciliter ce trajet par des routes et des remontées mécaniques.
- Le confort des installations et des infrastructures touristiques devraient s'adapter aux possibilités locales d'approvisionnement et d'évacuation (pour l'énergie, l'eau, les déchets)

Hôtellerie :

- Un développement supplémentaire des lits dans la parahôtellerie est rejeté car peu économique et néfaste pour le paysage.
- Les vacances en pension et dans les hôtels créent des places de travail locales et permettent d'éviter les intermédiaires innombrables pour l'achat.

Trafic touristique

Généralités :

- Contrairement au trafic individuel motorisé et aux déplacements aériens, les moyens de transports écologiques (transports publics, vélo, à pied) doivent être favorisés et encouragés au niveau national. L'introduction d'un taux spécial de TVA pour les transports publics et la prise en charge des frais externes de manière équitable pour tous les moyens de transports sont des pas dans cette direction.

Trafic aérien :

- L'énorme augmentation du trafic aérien doit absolument être freinée. Pour cela, il faut que les déplacements aériens sur des courtes distances soient, dans la mesure du possible, transférés vers des déplacements plus respectueux de l'environnement comme les trains, les bus et les bateaux.
- Une augmentation de l'attractivité des vacances à l'intérieur même du pays signifie une réduction des voyages à l'étranger de la part des Suisses. Une longue vacance pendant l'année devrait remplacer plusieurs courtes vacances.
- La facturation des coûts réels du trafic aérien est inévitable et l'introduction de la taxation du kérosène au niveau européen (selon le principe du pollueur-payeur) est un premier pas dans ce sens. Une étape intermédiaire pourrait être une participation volontaire prélevée sur les billets d'avion comme compensation aux émissions de CO₂ par le trafic aérien ou comme taxe de décollage à but écologique dont une partie serait reversée à des projets de tourisme durable.
- Il faut exiger de la part de la législation des mesures de régulation telles que l'interdiction du trafic aérien nocturne, l'arrêt du développement des vols de courte distance, des valeurs limites pour l'utilisation de carburant, pour l'émission de polluants et pour les nuisances sonores. Moins d'aires de stationnement près des aéroports sont demandées en échange d'une meilleure et plus dense desserte par les transports publics.
- Il faut exiger de la part des agences de voyage en général une plus grande sensibilité écologique, un système de bonification qui favorise les trajets sans avion ainsi qu'une optimisation de la charge des avions.

Trafic aérien de loisirs :

- Le trafic aérien de loisirs (vols panoramiques, vols sportifs comme l'hélicoptère ou le skyjump, etc.) et le transport de touristes (exemples : Zermatt, aéroport de Genève...) doit de manière générale être réduit. Dans les zones et les périodes de calme, avant tout dans les régions alpines qui prévalent le tourisme doux, les zones d'inventaire entre autres, ces vols touristiques doivent être totalement interdits.
- Une interdiction de l'hélicoptère pour des raisons d'éthique sportive, écologiques et d'économie touristique est exigée. A court terme, il faut abandonner le dépôt et la prise en charge de touristes aux places d'atterrissage de montagne qui touchent des zones d'inventaire nationales ou des régions protégées. Des plafonds à ce trafic aérien de loisirs doivent être imposés pour les autres places d'atterrissage dans des zones atteignables par des remontées mécaniques. Dans les secteurs vierges de toutes installations touristiques, ces atterrissages doivent être totalement abandonnés.
- La Suisse doit maintenir son interdiction des ULM (ultra-légers motorisés.)

Arrivée et départ des touristes :

- L'infrastructure ferroviaire et des bus ainsi que la logistique pour un acheminement agréable des bagages vers les lieux de séjours avec des transports publics doivent continuellement être améliorées.

- Une information automatique des offices du tourisme aux demandes des clients sur les horaires des transports publics devrait être une évidence. Des centres de Call-in régionaux présentant toutes les offres de transports existants ainsi que des sites internet d'usage aisé pour obtenir de telles informations et commander immédiatement les billets correspondants doivent être encouragés.
- Il faudrait, de plus, imaginer des moyens d'encourager l'utilisation des transports publics, comme des réductions de prix, des billets combinés (par exemple : un billet CFF combiné avec une location de vélo), etc.

Mobilité du touriste sur place :

- La création de localités ou de quartiers avec un trafic réduit est à encourager. En même temps, la mobilité du touriste sur place doit être possible sans utilisation de véhicule privé et il faut améliorer ses possibilités de déplacement au moyen d'une infrastructure appropriée de transports publics écologiques . Un réseau cohérent de voies piétonnes au centre des lieux touristiques qui encourage le touriste à faire ses courses à pied fait également partie de ses mesures.
- Il faut faire de la publicité pour des essais exemplaires comme les taxis collectifs ou les bus sur appel, la location de véhicules solaires entre autres, mais aussi pour des prestations de service évidentes comme un service de prise en charge à domicile, la location de vélos, etc. et reproduire ces actions ailleurs. Une nouvelle mobilité créative et attrayante avec des moyens de transports écologiques est à développer et à encourager.
- Le trafic motorisé dans des espaces de loisirs (voitures, motos d'abord, mais aussi motos-neige) doit être strictement régulé et ne doit pas servir au transport des touristes. L'interdiction générale de circulation existante sur les routes forestières (même sans signalisation) doit être appliquée. En aucun cas il ne faut développer la circulation de loisirs et touristique sur les routes de montagne.
- Des modèles innovateurs d'exploitation des aires de stationnement et des routes doivent être encouragés.

Sports “fun” et activités de plein air

Le développement constaté ces dernières années le montre : dans les nouvelles disciplines sportives, la frontière entre manifestation sportive et expérience forte a tendance à se réduire. Beaucoup de nouvelles activités de loisirs (comme le bungee-jumping, le zorbing, etc.) ne correspondent pas tout à fait à la définition du sport. Les distinctions entre ces deux catégories sont parfois floues. Le spectre des sports exercés devient de plus en plus large et une différenciation des sports a lieu dans le cadre même d'un sport (citons par exemple ce qui s'est passé en ski avec l'apparition du snowboard et du carving). Toutefois la pratique de ces sports ainsi que la formation des moniteurs sont, en raison de courants de mode souvent courts, difficilement contrôlables.

- La CIPRA Suisse considère la pratique responsable de ces activités de plein air comme fondamentalement positive pour l'individu et la société. Grâce à une possible valeur ajoutée, cette pratique peut aussi être un facteur économique important pour une région périphérique.
- Généralement, on doit chercher à réduire les atteintes et les nuisances causées par la pratique de ces sports à l'espace naturel ainsi qu'à la faune et à la flore au minimum. Ce principe vaut aussi bien pour les sports qui ne sont pas liés à une infrastructure que pour ceux qui en nécessitent une.
- Des activités touristiques et sportives dans des territoires sauvages qui méritent protection, dans les zones de détente et dans les autres régions écologiquement sensibles doivent être

contrôlées. C'est pourquoi des mesures orientant le visiteur, comme des restrictions temporaires ou locales d'accès à des zones prioritairement naturelles, doivent être prévues et appliquées. En dehors de ces zones, le libre accès à la nature est à préserver comme un droit essentiel.

- Pour des sports potentiellement lourds (par exemple le canoëing, le rafting qui peuvent, outre mettre en danger les participants, avoir une action destructive sur les biotopes sensibles des cours d'eau), il faut d'une part, en impliquant toutes les associations intéressées, travailler et déterminer des listes positives de distances et de zones autorisées. D'autre part, il faut appliquer un test de compatibilité environnementale contraignant pour la réalisation des infrastructures nécessaires et pour leur utilisation commerciale. Dans les zones d'inventaire, chaque pratique doit être soumise à approbation, dans les territoires protégés ces sports doivent être généralement abandonnés.
- Heliski : voir Trafic aérien de loisirs :
- Les terrains de golf nécessitent de grandes surfaces pour un usage réservé à relativement peu d'individus. Ils causent souvent une transformation écologique de paysages divers en un paysage unifié et dessiné pour la pratique de ce sport. La valeur ajoutée de ces installations reste rarement dans les régions concernées. Pour la construction et l'agrandissement de nouveaux terrains de golf, il faut exiger une planification suprarégionale et une preuve du besoin. La réalisation d'un terrain de golf doit correspondre à la forme la plus tolérable d'utilisation des possibilités locales et être décidée avec les utilisateurs actuels et potentiels. Les subventions pour de telles réalisations doivent être liées avec des restrictions exigeant un aménagement le plus responsable de la nature et des cycles de valeurs ajoutées régionaux.
- La pratique de certains sports à risque doit se faire uniquement sous la direction de moniteurs professionnels formés. La formation est une obligation pour tous ceux qui proposent la pratique de ces sports et doit être unifiée au niveau suisse. Cette formation doit aussi comprendre en particulier une connaissance des espaces naturels utilisés et des comportements écologiques. Ce savoir devra être transmis aux clients (Nature Talk).
- Les offres de sports à la mode ne doivent entraîner aucune construction secondaire (paroi artificielle pour la varape, canyons,...)

Centres de loisirs et parcs à thème

Les parcs à thème et les centres de loisirs représentent une des grandes tendances actuelles dans le massif alpin. Actuellement, plus de quarante installations sont projetées ou en construction. Pour juger de ces centres de loisirs et de ces parcs à thème, il faudrait examiner chaque projet séparément. Malgré bien des réserves de natures écologiques et économiques, des effets positifs régionaux dans l'esprit d'un développement durable sont possibles sous certaines conditions.

- Les centres de loisirs et les parcs à thème ont souvent une grande responsabilité dans l'augmentation du trafic. Un concept d'espace et de trafic financé extérieurement, comme une bonne liaison aux transports publics, doivent prévenir une surcharge du trafic insensée et des effets indésirables sur l'espace concerné comme, par exemple, l'implantation anarchique de constructions résidentielles.
- Les installations font le plus possible pour l'embellissement de la nature et l'utilisation durable des ressources régionales. Il faut prévoir l'application des technologies les plus modernes ("le niveau des technologies") pour une production d'énergie écologique, pour une isolation thermique, pour des mesures d'économie de l'eau et des énergies, pour la récupération des déchets, pour le traitement purificateur de l'eau. Une garantie de surface et un financement de zones de repos dans la commune sont à prévoir comme compensation aux charges supplémentaires sur l'espace générées par ces projets.
- Les nouveaux projets doivent tenir compte des particularités régionales et des valeurs culturelles. Ces particularités et ces valeurs doivent être exprimées dans l'aménagement et dans l'intégration au paysage et à la localité ainsi que dans les thèmes de la réalisation.

- Les parcs à thème doivent offrir des possibilités de développement régional et créer, par la promotion de la valeur ajoutée régionale, de nouvelles places de travail de qualité. Ils doivent contribuer à la diversification de l'économie et de l'infrastructure régionale et éviter les monostructures.
- La planification des projets doit mettre l'accent sur l'application d'une approche intégrée qui lie aussi bien les buts écologiques, économiques que socioculturels et qui encourage et utilise le travail commun et la synergie de différents secteurs économiques.
- Les installations doivent contribuer à l'intégration sociale et culturelle des différentes couches de la population, ceci à travers, par exemple, des modèles de travail flexible, de création d'un réseau de transport public, du soutien aux associations locales.
- Les frais externes sont internalisés. L'exploitant du projet, par exemple, soit supporte les frais pour la création de places de parc, de routes d'accès et aussi ceux des infrastructures d'approvisionnement nécessaires au niveau local, soit les couvre par une augmentation de ses impôts. Des réserves doivent être prévues pour la démolition et l'évacuation des déchets (par exemple en cas de faillite).
- La population concernée reçoit des informations détaillées à chaque étape de la planification et prend part au processus de décision. Des études de faisabilité, y compris une variante zéro, sont réalisées; les objectifs spécifiques de développement déjà décidés au niveau local et régional sont pris en considération. Il est un devoir d'avoir des plans d'organisation avec les éventuelles consignes de sécurité pour une réalisation particulière sur lesquels la population doit pouvoir voter.
- Les conditions cadres politiques, comme la planification suprarégionale, les directives d'encouragement, le test de compatibilité environnementale, celui de compatibilité régionale, parmi d'autres, permettent une coordination des projets individuels régionaux avec les normes et les objectifs suprarégionaux et fédéraux.

Tourisme dans les zones protégées

Les territoires protégés représentent une importante contribution à la protection de l'environnement et du paysage ainsi qu'à la conservation de la variété des espèces. Ils peuvent par des mesures ciblées (par exemple des labels de production) contribuer à la promotion de cycle locaux et ainsi augmenter la valeur ajoutée locale. Autrefois, on considérait comme territoires protégés exclusivement des zones intouchées, dans lesquelles l'homme était tout au plus accueilli comme spectateur. La nouvelle génération des territoires protégés considère l'homme aussi bien comme habitant que comme visiteur. A côté de la préservation et de la promotion de processus naturels et dynamiques dans les réserves naturelles, les paysages culturels, qui ont besoin d'une certaine utilisation humaine pour être sauvegardés, sont aussi représentés.

- Le tourisme ne représente aucunement l'objectif fondamental des territoires protégés mais la présence d'un tourisme durable garantit une fonction complémentaire pour l'ensemble d'une région et augmente ainsi l'acceptation du territoire protégé. Les territoires protégés, comme les réserves naturelles, les périmètres de protection du paysages ou quelques uns des parcs nationaux ont la possibilité de sensibiliser visiteurs et populations locales et ainsi d'agir comme prémices d'un développement qui va au-delà de sa zone d'origine.
- L'exploitation touristique doit être selon la grandeur et la catégorie du territoire protégé (par exemple dans un périmètre de protection de la vie sauvage) soit évitée, soit précisément réglementée.
- Des zones d'exploitation touristique et de récupération doivent être établies auparavant dans la planification du territoire protégé. Dans les zones centrales (ou les zones correspondantes différemment spécifiées), ne doit être possible aucune exploitation intensive, commerciale ou liée à une installation ou du trafic.

- Dans les territoires protégés, des instruments pour l'information du visiteur et sa sensibilisation, des installations pour une formation à la nature et une pédagogie par l'expérience comme des centres de visiteurs, chemins thématiques, etc. doivent être organisés et encouragés. Les visiteurs seront guidés par des mesures comme la signalisation, des barrières temporaires ainsi que la conduite des guides pour les tours et l'escalade.
- Egalement en dehors des grands territoires protégés, des mesures locales et régionales peuvent servir à encourager le visiteur au respect de zones écologiquement sensibles (territoires d'oiseaux aquatiques d'importance nationale ou internationale, zones de marécages protégées, forêts, entre autres).

Paysages et culture architecturale

- Le développement des activités touristiques entraîne, en général, un fort développement des constructions. Un paysage intact est cependant une importante condition de base pour l'attractivité d'un centre de vacances. Quand on désire un tourisme de plus grande qualité et plus écologique, la valeur architecturale du paysage est une nécessité.
- Les paysages traditionnels doivent être protégés et leur développement futur doit être d'un haut niveau créatif.
- Les objets précieux particuliers doivent être intégralement protégés. Cela est valable aussi bien pour les constructions témoins de la vie rurale et pour les celles en rapport avec le tourisme, que pour les voies de transport et les constructions industrielles.
- La reconversion d'installations existantes doit être en général préférée aux nouvelles constructions.
- Les nouvelles constructions inévitables doivent être conçues dans un vocabulaire architectural moderne et prendre en considération le paysage existant. Il faut éviter une architecture alpine "kitsch".
- L'utilisation du sol doit rester aussi petite que possible. Des zones de construction étendues avec un niveau d'utilisation très faible ne sont pas souhaitables.
- La transformation des constructions agricoles, en dehors des zones à bâtir, en maison de vacances est liée avec une implantation désordonnée et une atteinte à l'espace naturel par divers développements et entraîne ainsi une destruction du paysage traditionnel. Ces transformations doivent par conséquent être interdites ou autorisées avec des conditions restrictives.
- Pour des secteurs avec des constructions en dehors des zones à bâtir, une solution planifiée doit être trouvée. Il est envisageable de détruire de vieilles écuries et étables. Une étable, même vieille, ne mérite pas nécessairement d'être préservée.
- Le développement des constructions ne doit pas servir uniquement le tourisme, c'est-à-dire l'identité économiquement profitable d'une région touristique, mais doit aussi posséder une valeur pour la population locale, encourager son identification avec son lieu d'habitation et alimenter un sentiment d'appartenance à une région.
- En cas de planifications et de projets de construction, il faut tenir compte de l'inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (ISOS) et de l'inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)
- L'ensemble des activités liées aux constructions doit prendre en compte le principe de durabilité et correspondre au niveau des technologies du moment.

Facteurs sociaux et culturels

- L'esthétique unique, l'identité et la structure fondamentale d'un paysage ou d'une zone urbaine doivent, malgré les activités touristiques, être conservées. Le tourisme peut et doit contribuer au renforcement de l'identité culturelle, à la diversité et, grâce à une population plus consciente, à une dynamique culturelle.
- La satisfaction sociale des travailleurs, souvent saisonniers, du tourisme augmente la durée de l'emploi (respectivement le taux de retour à la saison suivante) et agit directement sur la satisfaction des hôtes eux-mêmes. Ainsi la satisfaction sociale devient un facteur rentable.
- Il faut garantir une amélioration cohérente des conditions réelles de travail - assurance sociale et revenu minimum vital.
- Une stricte égalité des sexes tout comme la lutte contre le travail des enfants dans le tourisme sont des conditions indispensables à un tourisme durable.
- L'application des directives et des recommandations correspondantes de l'organisation mondiale du tourisme (OMT) et l'organisation internationale du travail (OIT) est exigée.
- Pour renforcer la culture locale et régionale et sa signification pour le tourisme, il faut aussi bien encourager l'expression d'une culture touristique que réveiller l'intérêt et la sensibilité du voyageur moyen par une offre culturelle régionale.

Voyages à l'étranger

- Il faut opposer à la demande croissante des voyages à l'étranger l'attractivité des vacances proches de la nature en mettant l'accent sur les qualités de la nature, des paysages, de la culture et de l'hospitalité. Cela signifie que, dans les régions alpines, des mesures sont prises assurant à long terme la conservation de l'espace naturel, économique et vital pour les populations locales comme pour les visiteurs.
- Lors du développement de nouvelles destinations, il faut que la population locale puisse se prononcer sur la forme du développement touristique et sur la distribution des revenus.
- La planification touristique doit respecter les ressources locales : culture, paysage, nature, et appliquer des modes d'utilisation durables. Les revenus économiques doivent dès lors revenir aux régions concernées, les reflux dans les pays d'origine des hôtes doivent être maintenus au minimum. Pour cela, les organisations suisses peuvent collaborer à l'élaboration d'un concept pour un commerce équitable.
- Exactement comme dans le tourisme suisse, il faut aussi dans le tourisme à l'étranger des conditions de travail justes pour les hommes et les femmes, une lutte contre le travail des enfants, un renforcement des approches innovatrices, écologiques et socialement responsables et des encouragements pour un concept touristique qui embellit les ressources existantes. L'élaboration des agendas locaux doivent intégrer le tourisme.
- Dans l'hôtellerie, dans les agences de voyages, il faut trouver des conventions sur les conditions de travail, sur les obligations volontaires de chacun, sur la qualité ("label de qualité"). La convention "Déclaration de Crête", élaborée et signée par les agences de voyage suisses doit être appliquée.
- Les agences de voyage sont priées de développer leurs offres écologiques et socialement responsables. Elles sont également priées de bien les désigner pour que les clients puissent les dissocier des offres spéculatives. En outre, les informations sur le voyage et sur le lieu de séjour doivent être présentées clairement aux clients pour qu'ils soient au courant des effets écologiques (par exemple à l'aide d'un bilan énergétique), sociaux et culturels de leur voyage.

Les conditions cadres du tourisme : politique touristique, formation et création de réseaux de travail

- Les acteurs actifs dans la politique et l'économie doivent s'engager plus activement qu'actuellement. Les décideurs politiques, les responsables du tourisme et les locomotives économiques (hôtellerie et gastronomie, entreprise de remontées mécaniques, agence de voyages, etc.) sont ainsi, à tous les niveaux, de l'organisateur touristique au touriste lui-même, interpellés. Il est exigé de la branche du tourisme ouverture à la discussion, coopération et mise en application des visions futures
- Que ce soit au niveau mondial, national ou régional, il faut arriver à la concrétisation de la déclaration adoptée à Rio (Agenda 21), il faut aussi viser l'application de la convention des Alpes et de ses protocoles. La signature de directives internationales et contraignantes à propos du tourisme et leur application au niveau international et national, par exemple dans le cadre des conférences sur le développement durable (Conference on Sustainable Development - CSD) et sur la convention pour biodiversité (CBD) doit être encouragée.
- Les mesures de libéralisation dans le cadre des accords sur les services de l'organisation mondiale du commerce (GATS) doivent être liées avec les principes d'un développement durable dans le tourisme.
- Au niveau national, un rôle important revient à l'application de décisions légales déjà prises comme la loi fédérale sur l'aménagement du territoire ou la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage.
- L'environnement et la qualité culturelle font partie intégrante de l'offensive de qualité des organisations touristiques suisses.
- Toutes les propositions concernant le tourisme (par exemple la loi sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne - LIM) doivent être associées de manière claire aux objectifs d'un développement durable. Les critères pour un concept touristique respectueux de l'environnement et responsable socialement sont valables aussi bien ici que lors de voyages à l'étranger. Ils doivent dès lors être appliqués aussi dans la politique d'encouragement de la coopération au développement (DDC et seco). Dans ce cas, la reticence fondamentale, par exemple de la DDC, en ce qui concerne la promotion touristique est à saluer.
- La Suisse s'engage au niveau international et dans les instances financières, commerciales et économiques les plus importantes, par exemple la banque mondiale, Bretton Woods, l'OMC, la commission européenne, entre autres, pour que le développement touristique applique des normes respectueuses de la nature et socialement responsables.
- Les aspects du développement durable et sa concrétisation doivent être intégrés à toutes les formations (formations de base et formations continues) dans le domaine du tourisme.
- De nouvelles et innovatives formes de coopération et de communication entre les groupes d'intérêt les plus divers sont recherchées au delà des contraintes matérielles et de pensée.
- Les essais et les exemples positifs doivent être présentés aussi bien de la part du tourisme que par les organisations de protection de la nature et mis en réseau. Dans les régions d'origine des touristes, il faut un soutien plus fort pour les campagnes publicitaires auprès des clients à propos des voyages respectueux de l'environnement et socialement responsables.

CIPRA Suisse / juillet 2001

Annexe: Liste des thèmes de politique touristique des ONG suisses.

Dans les années à venir, les thèmes suivants devraient être abordés par les ONG ci-nommées dans des mesures et selon des méthodes différentes. (relations publiques, recours, plaintes, lobbying, formations, projets locaux., etc.) :

Thème	Sous-thème	Activités gérées par	Politique concrète conduite par
Aménagements et installations	Aménagements pour le tourisme hivernal	WWF, PN, SVS, SAC, MWS, SL, SGS	SAC
	Neige artificielle	WWF, PN, SL, SGS	WWF
	Aménagements pour le tourisme estival	WWF, PN, SVS, SAC, MWS, NFS	
	Aménagement pour les sports de plein air	MWS, SAC	
Complexes	Terrains de golf	WWF, PN, SVS, AKTE, SL	WWF, AKTE
	Centres de loisirs	NFS, VCS	
	Paysage	SHS	
	Habitations secondaires	PN, SHS, SL	
	Hôtellerie / cabanes	MWS, SAC, NFS, SGS	SAC
Transports	IV / ÖV	WWF, SAC, MWS, VCS, SL, SGU, (AI)	VCS
	Helitourisme	WWF, PN, SAC, MWS, VCS, SL, SSF	MWS, SAC
	Transports aérien	WWF, PN, NFS, SSF, VCS, AMOE	VCS
	Voyages à l'étranger	WWF, NFS, MWS, AKTE	WWF, AKTE
Activités	Grandes organisations - Hiver	PN, WWF, SL,	WWF
	Sports de plein air et sports fun	PN, WWF, SL, SAC, NFS, SVS, MWS	NFS, SAC zu einzelnen TSp.
	Orientation des visiteurs	SVS	
Espace	Réserves naturelles / réserve de biosphère	GV, PN, MWS, WWF, SVS, SL	PN, SAC (in Arbeit)
	Zones de détente de proximité	PN, SL, WWF, SVS, SGS, RAB	
	Tourisme rural	AIDA, SL, SHS, SGS	
	Free Access (droit de libre accès)	NFS	SAC (in Arbeit)
Conséquences sociales	Travail des enfants	AKTE	
	Conséquences sociales particulières	AKTE	bezogen auf den Ferntourismus
Politique de subventions et		AKTE	

d'encouragement

Formation

Formation et formation
continue des directeurs
touristiques

Formation et formation
continue des responsables
touristiques et des employés

NFS, SAC

SAC (intern)